



15 décembre 2015

Convention internationale pour la protection des végétaux – Appel à candidature d'experts

Madame/Monsieur,

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures d'experts dûment qualifiés qui seront appelés à siéger en tant que membres dans le groupe technique sur la quarantaine forestière (GTQF) ainsi que pour un expert invité pour aider le GTQF à développer une annexe à la norme sur les *Déplacements internationaux de semences* (2009-003) portant sur les semences d'arbres forestiers. Les candidatures doivent être envoyées le **08 février 2016 au plus tard**.

Qualifications requises

Le Comité des normes (CN) choisit des experts dont les compétences et l'expérience lui paraissent les plus proches des qualifications requises. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section « Expertise » de la [spécification approuvée](#) correspondante. Les groupes de travail conduisent leurs débats et leurs travaux en anglais, par conséquent les experts doivent bien maîtriser cette langue.

1. Expertise recherchée pour le groupe technique sur la quarantaine forestière (voir [Spécification GT 4 – Groupe Technique sur la Quarantaine Forestière \(2010\)](#))

Des spécialistes et praticiens de la quarantaine forestière, issus tant du monde de la recherche que du domaine phytosanitaire. Collectivement, les membres devraient couvrir des domaines de compétence variés, notamment: la pathologie forestière, l'entomologie et la nématologie, l'inspection, l'évaluation du risque phytosanitaire, les systèmes de réglementation. L'expert est **uniquement** invité à la réunion 2016 du GTQF prévue, de façon provisoire, les 6-10 juin 2016 au Canada (consulter le [calendrier de la CIPV](#)).

2. Expert invité pour aider le GTQF à développer une annexe à la norme sur les *Déplacements internationaux de semences* (2009-003) portant sur les semences d'arbres forestiers (voir [Spécification 54](#))

Un spécialiste du domaine phytosanitaire connaissant bien un ou plusieurs des sujets suivants: l'élaboration et/ou la mise en œuvre de mesures phytosanitaires pour la gestion du risque phytosanitaire associé aux déplacements internationaux de semences d'arbres tropicaux (incluant les semences d'arbres forestiers tropicaux), l'analyse du risque phytosanitaire, l'analyse et l'entreposage de semences d'arbres tropicaux, les directives internationales qui existent sur les déplacements internationaux de semences d'arbres tropicaux. La réunion 2016 du GTQF est prévue, de façon provisoire, les 6-10 juin 2016 au Canada (consulter le [calendrier de la CIPV](#)).

Critères utilisés pour déterminer les participants susceptibles de bénéficier en priorité d'une aide du secrétariat de la CIPV pour participer aux réunions

La prise en charge des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance des participants aux réunions de la CIPV incombe à l'organisation qui les emploie. Si l'employeur n'est pas en mesure d'allouer des fonds suffisants, les participants sont invités à faire appel à d'autres sources d'assistance. Lorsque les efforts déployés pour obtenir une aide sont avérés mais infructueux, une demande d'aide (pour couvrir les frais de voyage et de subsistance) peut être présentée au secrétariat de la CIPV. Les

fonds dont le secrétariat dispose pour faciliter la participation aux réunions étant en général limités, les frais de voyage seront pris en charge selon la règle de priorité indiquée ci-dessous. Les exceptions sont laissées à l'appréciation du secrétariat de la CIPV.

Les participants devront participer à toutes les sessions de la réunion et ceux qui prévoient une participation partielle devront payer leurs frais de voyage.

L'aide sera accordée en priorité:

- 1) aux participants qui proviennent de pays à faible revenu national brut et/ou à faible revenu national brut par habitant (selon les données de la Banque mondiale sur les ressources financières des pays, classées par catégories);
- 2) aux participants qui ne demandent qu'une aide partielle (le gouvernement ou l'organisation prenant par exemple en charge le billet d'avion et la demande d'aide se limitant à l'indemnité journalière de subsistance);
- 3) au participant qui est le seul représentant d'un pays à se rendre à une réunion particulière.

Les participants représentant des parties non contractantes se verront accorder le degré de priorité le plus faible. Le revenu national brut et la taille de l'économie du pays dans lequel un participant est employé seront pris en compte pour établir le degré de priorité et le montant de l'aide fournie. Les participants qui ne travaillent pas pour une organisation nationale de protection des végétaux (ONPV) se verront accorder le degré de priorité le plus faible car leur organisation est censée leur fournir une assistance.

Dans tous les cas, la décision finale concernant le choix des participants qui bénéficieront d'une aide, et le montant de l'aide, sera prise par le secrétariat de la CIPV ([CIPV Critères pour l'assistance](#)).

Instructions relatives à la présentation des candidatures

Pour être acceptées, les candidatures doivent être présentées par les gouvernements ou par les organisations nationales ou régionales de la protection des végétaux (ONPV ou ORPV). Elles doivent être soumises par l'intermédiaire du point de contact de l'ONPV ou de l'ORPV concernée. Les candidatures spontanées doivent être accompagnées d'une lettre de soutien émanant d'une autorité gouvernementale.

Une candidature ne peut être présentée que si le candidat en a accepté le principe, s'il est disponible pour participer aux réunions dont les dates figurent sur le [calendrier de la CIPV](#) et s'il peut consacrer un temps suffisant à la tâche qui l'attend. Les membres des groupes techniques ont des obligations régulières (pendant leur mandat de cinq ans) et ils doivent être en mesure de participer à toutes les réunions de leur groupe respectif (qui se tiennent normalement une fois par an). Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants:

- **Le formulaire dûment rempli, sur lequel figureront les coordonnées du candidat et une brève présentation de ses compétences** - Toutes les sections doivent être remplies, y compris les coordonnées, les études suivies et la formation professionnelle. Les compétences du candidat dans un ou plusieurs des domaines de connaissances spécifiques souhaités doivent faire l'objet d'une description précise.
- **L'énoncé d'engagement, dûment rempli et signé** - Ce texte doit être lu attentivement par le candidat et faire l'objet d'une discussion entre le candidat et son employeur. Il doit ensuite être signé et soumis en même temps que la candidature (sous la forme d'un document scanné, par exemple un fichier PDF). Le nom du fichier doit être ainsi conçu: **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_Committment**.
- **Le curriculum vitae du candidat** - Le CV du candidat sous forme électronique (en Word). Le nom du fichier doit être ainsi conçu: **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_CV**.

Les candidatures doivent être envoyées au secrétariat de la CIPV par courrier électronique (ippc@fao.org) le **08 février 2016 au plus tard**. Le nom du pays ou de l'ORPV qui transmet la candidature et la mention « Appel à candidatures d'experts » seront indiqués en objet du message. Le CN examinera les candidatures et sélectionnera les experts en fonction de leur expérience. Les experts sélectionnés seront contactés par le secrétariat une fois leur candidature confirmée.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Jingyuan Xia
Secrétaire

Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)

Les documents suivants sont disponibles sur le Portail Phytosanitaire International (PPI)
(<https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/calls-experts/2015-december-call-for-experts/>):

- 2015_Call_Experts_01: *Mandat et règlement intérieur des groupes techniques*
- 2015_Call_Experts_02: *Déclaration d'engagement*
- 2015_Call_Experts_03_04: *Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe technique sur la quarantaine forestière*